

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59/SPCG sont accordés au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958 des autorisations d'absence à :

n° 59/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mai 1960

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1960

Date du numéro
31 mai 1960

TEXTE INTÉGRAL

Décision n° 573. — Mme Lagrée (Andrée), institutrice de 6° classe, pour se rendre à Millau (Aveyron), [voyage seule]. Décision n° 574 — M: Lagrée (Lucien), instituteur de 6° échelon, pour se rendre à Millau (Aveyron), [voyage accompagné de ses deux enfants]. Décision n° 575. — Mme Achard (Simone), institutrice de 5° classe, pour se rendre à Ardentes (Indre), [voyage seule]. Décision n° 576. — M. Achard (Gaston), chargé d'enseignement de 5° échelon, pour se rendre à Ardentes (Indre), [voyage accompagné. de son fils]. Décision n° 577. — Mme Jouquin (Yvonne), institutrice de 5° échelon, pour se rendre au Chesnay (S.-et-O.), [voyage seule]. Décision n° 578. — M. Jouquin (Michel), instituteur de 1° échelon, pour se rendre au Chesnay (S.-et-O.), [voyage accompagné de ses deux enfants]. Décision n° 519. — M. Liccioni (René), instituteur 8° échelon, pour se rendre à Rognac (B.-du-Rhône), [voyage accompagné de son épouse et de ses trois enfants]. Décision n° 580. — M. Stamm (Alphonse), instituteur de 7° échelon, pour se rendre à Mulhouse (Haut-Rhin), [voyage accompagné de son épouse et de ses deux enfants]. Décision n° 581. — M. Pichon (Claude), instituteur de 5° échelon, pour se rendre à Trange (Sarthe), [Voyage accompagné de Son épouse et de ses trois enfants]. Décision n° 582. — M. Hanhart (Paul), instituteur de 7° échelon, pour se rendre à Besançon-Bregille (Doubs), [voyage accom.pagné de son épouse et de sa fille]. Décision n° 583. — M. Claire (Alexandre), instituteur de 8° échelon, pour se rendre au Creusot (S.-et-L.), [voyage accompagné de son épouse et de sa fille]. Décision n° 584. — Mme Bergès (Simone), institutrice de 4° échelon, pour se rendre à Saint-Hilaire par Lavernose (Haute-Garonne), [voyage seule]: Décision n° 585. — Mme Andreucci (Denise), institutrice de 5° échelon, pour se rendre aux Rivières Laguenne (Corrèze), [voyage accompagnée de ses deux enfants]. Décision n° 586. — M. Granier (Jean), instituteur de 8° échelon pour se rendre à Melun (S.-et-M.), [voyage seul]. Décision n° 587. — Mme Morancais (Annick), institutrice de 2° échelon, pour se rendre au Mans (Sarthe), [voyage seule]. Décision n° 588. — M. Morancais (Claude), instituteur de 4° échelon, pour se rendre au Mans (Sarthe), [voyage accompagné de ses deux enfants]. Décision n° 589. — M. Parisse (Pierre), instituteur de 5° échelon, pour se rendre à Void (Meuse), [voyage accompagné de son épouse et de ses trois enfants]. Décision n° 590. — Mme Grout (Andrée), institutrice de 4° échelon, pour se rendre à La Milesse (Sarthe), [voyage seule]. Décision n° 591: — M. Grout (Michel), instituteur de 3° échelon, pour se rendre à La Milesse (Sarthe), [voyage accompagné de son fils]. Décision n° 592. — M. Muzotte (Lucien), instituteur H. C, pour se rendre à Verres (S.-et-O.), [voyage accompagné de son épouse et de son fils]. Décision n° 598. — Mme Santenach (Andrée), institutrice de 7° échelon, pour se rendre à Saint-Germain-la-Montagne par Chauffailles (S.-et-L.), [voyage seule]. Décision n° 594. — M. Santenach (André), inspecteur primaire de 5° classe, pour se rendre à Saint-Germain-la-Montagne par Chauffailles (S.-et-L.), [voyage accompagné de son fils Bernard]. Les intéressés quitteront le Territoire par l'avion spécial du 2 juin 1960 et rejoindront leur poste dans les mêmes conditions.